COMMUNE DU FENOUILLER

PERMIS D'AMÉNAGER

PA4 - PLAN DE COMPOSITION

Lotissement " Les Chardonnettes "

SIPO Philam
AMÉNAGEMENT IMMOBILIER
www.sipophilam.fr

Rue du Petit Puits

Le Nivellement est rattaché au N.G.F. (I.G.N. 69 altitudes normales).
Alignement fourni le 29/08/2023 par la mairie du Fenouiller (Dossier n° ARR129-290823).
L'alignement est défini par le plan de bornage ci-joint"
Plan établi suivant relevé d'état des lieux effectué le 13/09/23 par Le Cabinet MILCENT-PETIT, SARL de Géomètre-expert.
Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 05/02/2024 par C. MILCENT, Géomètre-expert. (PV n°23.175)
Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 09/04/2021 par F. GUILBAUDEAU, Géomètre-expert. (PV n°ES 21 8139R)
Plan établi suivant l'application du plan de division n°20.014 annexé au DA n°1807V dressé en 2020 par C. MILCENT, Géomètre-expert.
Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 17/06/2019 par F. GUILBAUDEAU,Géomètre-expert. (PV n°ES 18 7064 JG)
Plan établi suivant l'application du plan de division n°ES 18 7064 JG annexé au DA n°1788Z dressé en 2019 par F. GUILBAUDEAU, Géomètre-expert.
Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 19/12/08 par F. GAILLARD, Géomètre-expert. (PV n°08.104)
Plan établi suivant l'application du plan de division n°08.104 dressé en 2008 par F. GAILLARD, Géomètre-expert. (DA n°1470Y)
Plan établi suivant l'application du plan de masse n° C5213-02197 dressé en 2002 et 2005 par C. BERNARD, Géomètre-expert.
Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 27/04/2000 par F. GAILLARD, Géomètre-expert. (PV n°00.054)
Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 27/04/2000 par F. GAILLARD, Géomètre-expert. (PV n°00.036)
Plan établi suivant le procès-verbal de bornage dressé le 02/11/78 par J.M. PITOU, Géomètre-expert. (PV n°78.164)
Le cadastre ne représente que graphiquement la propriété apparente.
Il ne garantit en rien la superficie et les limites de propriété.
Périmètre de lotissement.

Echelle : 1/250
Dossier n° : 23.175

Indice	Date	Modifications
0	09/04/2024	Demande de permis d'aménager
1	18/06/2025	Permis d'aménager modificatif n° 1
2	28/10/2025	Permis d'aménager modificatif n° 2

Architecte
LT ARCHI
Alexandre LANCLAIS
25 Rue du Château
85800 SAINT GILLES CROIX DE VIE
T 02 51 55 81 49
M contact@larchi.fr

Maître d'ouvrage
SIPO PHILAM
6 Rue des Corbusier
85100 LES SABLES D'OLONNE
T 02 51 21 62 16
M nicolas.cantin@sipophilam.fr
www.sipophilam.fr

Géomètre et Maîtrise d'oeuvre
GÉOMÈTRE-EXPERT
CONSEILLER VALORISER GARANTIR
CABINET MILCENT-PETIT
18 Rue des Artisans
85800 ST GILLES CROIX DE VIE
T 02 53 65 80 90
M geometre@milcent-petit.fr

Arbres protégés

Haie d'essence locale à conserver, créer ou compléter en fonction des typologies de haies et de la liste d'essences de l'OAP « Franges Bâties »

LEGENDE

- Zone non aedificandi Retrait imposé pour l'implantation des garages 5.00m de la limite
- Retrait imposé pour l'implantation des habitations 10.00m de la limite
- Accès interdit
- Accès obligatoire 6m x 5m
- Accès conseillé 6m x 5m
- 1 à 22 — Lots destinés à la construction
- V1 — Lot voirie
- EV1 — Espaces Verts
- Chaussée
- Espace naturel
- Stationnements
- Servitude